

DEMANDE DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL DE DROIT**ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**À transmettre au service DIV1 C, obligatoirement par mél, à : ce.35div1remp@ac-rennes.fr pour le **31 mars 2019**.

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE PERSONNELLE:

AFFECTATION 2018-2019 : DIR C.MAT C. ELEM Autres (ex : TRS)

CODE ÉCOLE : 035.....

SOLLICITE ① :**TEMPS PARTIEL DE DROIT POUR ENFANT DE MOINS DE TROIS ANS**⇒ Il s'agit : d'une première demande d'un renouvellement À la suite de la naissance ou de l'adoption d'un enfantPréciser **obligatoirement** sa date de naissance :Si votre enfant atteint son troisième anniversaire en cours d'année scolaire, sollicitez-vous un temps partiel sur autorisation pour terminer l'année scolaire 2019-2020 ? OUI ② NON Si oui, je sollicite la surcotisation pour terminer l'année scolaire 2019-2020 ③ Je ne sollicite pas la surcotisation**TEMPS PARTIEL DE DROIT POUR SOINS OU HANDICAP**⇒ Il s'agit : d'une première demande d'un renouvellement Pour donner des soins à conjoint, à un enfant de moins de 20 ans et à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave.**Fournir obligatoirement les pièces justificatives indiquées dans la note départementale** Pour les fonctionnaires handicapés relevant d'une des catégories visées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10°, et 11° de l'article 323-3 du code du travail.**Fournir obligatoirement les pièces justificatives indiquées dans la note départementale** Je sollicite la surcotisation pour la durée de l'année scolaire 2019-2020 ③ Je ne sollicite pas la surcotisation**COCHEZ LA OU LES JOURNÉE(S) NON TRAVAILLÉE(S) SOUHAITÉE(S)****ORGANISATION DU SERVICE**

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI

 Hebdomadaire AnnualiséeQuotité souhaitée : 50% 55%* 62,50%* 75%**Attention, ceci n'a rien de contractuel****➤ PARTICIPATION AU MOUVEMENT INTRA DÉPARTEMENTAL 2019 :** OUI NONSi oui, j'ai bien pris connaissance des incompatibilités du temps partiel avec certains postes : OUI NON**Pour les personnels participant au mouvement et ayant obtenu un poste :****Si besoin, vous serez recontacté (sur votre adresse ac-rennes.fr) à l'issue du mouvement pour affiner votre demande en fonction du poste obtenu : en cas d'incompatibilité telle qu'énoncée dans la note départementale, une délégation sur un poste compatible sera envisagée au titre de l'année scolaire 2019-2020.****Cadre réservé à l'administration****Cadre destiné au PE**

Quotité de service :

Jour(s) TP :

Date :

À :

Le : / /

Signature :

① Cocher les cases qui correspondent à votre demande.

② Cette réponse vous dispense d'une demande de temps partiel sur autorisation.

③ Pour toutes les questions relatives à la surcotisation, veuillez prendre contact avec votre gestionnaire individuel via I-PROF.

* Quotités uniquement accessibles pour les temps partiels de droit dans des écoles à 4,5 jours.